



# 38<sup>ème</sup> RALLYE DU BOCAGE

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : dès réception du visa.

Ouverture des engagements : dès parution du présent règlement.

Clôture des engagements : Lundi 19 août 2019 à minuit.

Parution du carnet d'itinéraire : 30/08/2019 à 9h00

Tabac presse 70 rue Saint Pierre et Miquelon Tessy-Bocage.

Dates et heures des reconnaissances : 30 08 2019 de 10h00 à 18h00.

31 08 2019 de 8h30 à 16h00.

Vérifications des documents le 31 08 2019 de 9h00 à 16h00 Lieu : Salle des fêtes

Vérifications des voitures le 31 08 2019 de 9h00 à 16h00 Lieu : route de Ponfarcy

Heure de mise en place du parc de départ le : 31 08 2019 à 9h15 Lieu : Parking derrière la Mairie.

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le 31 08 2019 à 15h00 Lieu : Mairie de Tessy-Bocage.

Publication des équipages admis au départ le : 31 08 2019 à 17h00 Lieu : Parc de départ place de la Mairie.

Publication des heures et ordres de départ le : 31 08 2019 à 17h00.

Départ de la 1<sup>ère</sup> étape : 31 08 2019 à 18h00 place de la Mairie.

Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape : 31 08 2019 à 19h03 parking derrière la mairie.

Publication des résultats partiels de la 1<sup>ère</sup> étape : 31 08 2019 30 minutes après l'arrivée du dernier Concurrent.

Publication des heures et ordres de départ 2<sup>ème</sup> étape le : 31 08 2019 à 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Départ de la 2<sup>ème</sup> étape : 01 09 2019 à 8h30 place de la Mairie.

Publication des résultats partiels de la 2<sup>ème</sup> étape : 01 09 2019 30 minutes après l'arrivée du dernier Concurrent.

Arrivée à : 01 09 2019 à 16h15 lieu parking derrière la Mairie.

Vérification finale : le 01 09 2019 lieu : garage auto mathelen route de saint lô 50420 Fervaches

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ ttc

Remise des prix le : 01 09 2019 Lieu : Salle des fêtes de Tessy-Bocage.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Bocage organise les 31 août et 01 septembre 2019 en qualité d'organisateur administratif du 38<sup>ème</sup> rallye régional du Bocage.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile **le 5 Juin 2019** sous le numéro **42** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **439** en date du **5 Juin 2019**

### *Comité d'Organisation*

Président : Mr Philippe LEREDDE

Membres : Mr Michel TOUPET, Mr Didier POTET, Mr Yves RABEC.

Secrétariat du Rallye, Adresse : Asa du Bocage 25 route de la Chapelle 50210 OUVILLE.

Téléphone : 02.33.45.73.13 ou 06.61.59.70.98 E-mail [toupetmi@wanadoo.fr](mailto:toupetmi@wanadoo.fr)

Permanence du Rallye : Mairie de Tessy-Bocage.

Lieu, date, horaire : le 31 août et 01 septembre 2019 de 8h00 à 21h00.

### *Organisateur technique*

---

Nom : Mr Michel TOUPET

Adresse : 25 Route de la Chapelle 50210 OUVILLE.

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### 1.1P. OFFICIELS

Président du collège des commissaires Sportifs	QUERU Sylvie	Licence	14922	1314
Commissaire Sportif	MARIE Alain	Licence	5846	1318
	FAULIN-LECAT Christine	Licence	126053	1315
Directeur de Course	MARIE Franck	Licence	5847	1318
Directeur de Course Adjoint	FAULIN Jean Yves	Licence	11116	1315
	OVIEVE Alain	Licence	196080	1318
Directeur de course ES 1 / 2 / 4 / 6	DENIS Didier	Licence	162362	1318
	GIRARD Roger	Licence	23809	1315
Directeur de course ES 3 / 5 / 7	HELYE Francis	Licence	1752	1305
	JEANVRAIN Michel	Licence	13452	1318
Responsable de la mise en place	LEREDDE Philippe	Licence	8465	1314
Médecin Chef	Dr DE LIMA MARTINS Vitor	Licence		
	Dr ZARB Michel	Licence		
Commissaires Technique responsable	QUERU William	Licence	14922	1314
Commissaire Technique	BOURNEX Jean Luc	Licence	11351	1315
	GUILLEUX Patrick	Licence	55340	1314
Chargés des relations avec les concurrents	LE MASLE Danielle	Licence	1087	1314
	MAWDSLEY Myriam	Licence	11115	1303
Responsable des commissaires	LEREDDE Martine	Licence	188848	1314
Chronométrateur	HAREL Hervé	Licence	230034	1314
	HENNEBOIS Laurent	Licence	205961	1318
	MILLET René	Licence	47927	1314

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 38<sup>ème</sup> Rallye du Bocage compte pour la coupe de France des rallyes 2019 coefficient 2, le championnat de la Ligue Régionale Automobile de Normandie 2019 et le challenge des sponsors de l'ASA du Bocage.

### 1.3P. VERIFICATIONS

**Les équipages engagés ne recevront ni accusé de réception d'engagement ni convocation aux vérifications administratives**

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 38<sup>ème</sup> rallye du Bocage doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 18 août 2019 à minuit.

**ASA DU BOCAGE**

**Mr Michel TOUPET**

25 Route de la chapelle

**50210 OUVILLE**

**Tél 02 33 45 73 13 ou 6 61 59 70 98**

**E-mail : [toupetmi@wanadoo.fr](mailto:toupetmi@wanadoo.fr)**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 300 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 600 € (x 2)

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **4.3P. ASSISTANCE**

L'assistance sera autorisée : Route de Saint-Lô Extincteur, bâche obligatoire pour l'assistance.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### **5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **5.2P PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le 38<sup>ème</sup> Rallye du Bocage représente un parcours de 107,6 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 3 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,9 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1 d'une longueur de 4,200 km.

ES 2-4-6 d'une longueur de 5,700 km.

ES 3-5-7 d'une longueur de 6,200 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### **6.2P. RECONNAISSANCE**

**Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de :3**

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Prix en Chèque

	Classement général	Classement féminin	Classes	
<b>1er</b>	<b>400€</b>	<b>150€</b>	<b>300€</b>	<b>de 1 à 5 partants</b>
<b>2ème</b>	<b>300€</b>		<b>200€</b>	<b>De 6 à 10 partants</b>
<b>3ème</b>	<b>250€</b>		<b>150€</b>	<b>De 11 à 14 partants</b>
<b>4ème</b>	<b>150€</b>		<b>100€</b>	<b>+ 15 partants</b>
<b><i>Dans les classes ou il n'y a que trois partants, le prix de 1<sup>er</sup> de classe sera diminué de 50%</i></b>				

### Classement par classe :

Les classes A8 – FA8 sont confondues

Les classes A6 – A6K – FA6K –FA6 sont confondues

Les classes R1A et R1B sont confondues (classe R1)

Les classes R3C – R3D – R3T sont confondues (classe R3)

Coupes de scratch et de groupe cumulables

Coupes de groupe et de classe non cumulable

Une coupe sera remise aux trois premiers du classement général, aux premiers de groupe et de classe

Une coupe sera remise à deux commissaires dans chaque ES

La remise des prix se déroulera le dimanche 01 septembre 2019 vers 19h00 à la salle des fêtes de TESSY BOCAGE

Les prix et coupes, ne seront remis qu'aux équipages présents

les classes A7K - FA7K – FA7 – A7 sont confondues

les classes FA5K – FA5 – A5K – A5 sont confondues

les classes R2A – R2B sont confondues (classes R2)